

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-sept du mois de mars 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2025  
Séance du 02 avril 2025

N° 07

**Objet : Projet écotouristique  
d'aménagement de la retenue de  
l'Escale -  
Approbation de principe du  
lancement d'une procédure  
d'expropriation pour cause  
d'utilité publique**

Est nommé secrétaire de séance : Bruno ACCIAI

### Etaients présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit (jusqu'au rapport n° 38), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 24), HONNORAT Michèle (jusqu'au rapport n° 38), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°04), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (jusqu'au rapport n° 36), PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24), SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

### Etaients suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (jusqu'au rapport n°24)  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à DENEUVE Jérôme  
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle

### Etaients représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à SEVENIER Jean  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24)  
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n°05)  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

### Etaients excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, CHALVET Gilles, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

-----  
Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre de sa compétence additionnelle en matière de « gestion d'équipements touristiques », Provence Alpes Agglomération porte le projet d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale.

Initié à l'origine par la Communauté de Communes de la Moyenne Durance, ce projet est le fruit d'une longue démarche engagée en concertation avec de nombreux partenaires et a été inscrit comme une action prioritaire de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération. Son objectif est d'améliorer la qualité des équipements d'accueil sur un espace naturel remarquable, de sensibiliser les publics à la valeur environnementale et aux enjeux de préservation du site, et, plus globalement, de développer l'offre de découverte écotouristique du territoire, en lien direct avec les objectifs de développement durable de la collectivité.

Le projet a été approuvé par délibérations du conseil communautaire en date du 5 avril 2018 et du 13 février 2019, le permis d'aménager a été délivré en septembre 2019 et les travaux d'aménagement ont pu démarrer en 2021.

Inaugurés en 2022, les aménagements réalisés se matérialisent par :

- La création d'une passerelle suspendue ;
- L'aménagement d'aires d'accueil et d'aires de découverte dédiées à un large public ;
- La réalisation d'aménagements dédiés aux naturalistes ;
- La mise en place d'une signalétique directionnelle et sécuritaire ;
- L'amélioration du chemin du tour du lac, qui a été repris afin d'être accessible à un plus large public, à mettre davantage en valeur la beauté du site et à favoriser l'immersion dans le milieu naturel.

L'amélioration des cheminements prévoyait notamment le déplacement d'une partie de l'itinéraire existant en rive droite de la Durance, sur la commune de Château-Arnoux Saint-Auban. L'aménagement de cette nouvelle portion d'un linéaire d'environ 1200 m n'a pas pu être réalisé à ce jour.

En effet, cette partie du projet nécessitait les acquisitions foncières préalables de différentes parcelles qui n'ont pu être totalement réalisées.

Situées sur l'emprise d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Château-Arnoux Saint-Auban au bénéfice de Provence Alpes Agglomération pour le projet d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale, ces parcelles sont les suivantes : AH 145, 146, 147, 148, 153, 156, 157, 159, 165, 168, 171, 174, 178, 181, 406, 444 (13 propriétaires).

Pour atteindre cet objectif de maîtrise foncière, les acquisitions amiables ont été privilégiées. Provence Alpes Agglomération a engagé cette démarche en 2019 et a missionné pour ce faire un cabinet d'expertise foncière spécialisé.

Le conseil communautaire a approuvé les promesses de vente par délibérations en dates du 28 mai 2019, du 26 juin 2019, du 15 octobre 2020, du 21 avril 2021, du 23 novembre 2021 et du 6 octobre 2022, ainsi qu'une décision de la présidente en date du 23 juin 2020.

Bien que la maîtrise foncière soit avancée, certains propriétaires se sont opposés à la signature des promesses de vente des portions parcellaires correspondant au tracé du cheminement piéton et aucune issue amiable n'a été trouvée.

Conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin de permettre les acquisitions par la voie de l'expropriation des portions de ces parcelles indispensables à l'aménagement de la section manquante du chemin et assurer la cohérence du projet global d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le principe de recours à une procédure d'utilité publique (DUP) au profit de Provence Alpes Agglomération en vue de l'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale,
- De mandater un ou plusieurs prestataires pour la mise en œuvre de ce dossier,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2025 et suivants concernant le financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de Déclaration d'Utilité Publique,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL Vice-Président en charge du foncier, des finances, de la commande publique, des assurances et du contrôle de gestion, ou tout autre Vice-Président qui se serait substitué à eux, à engager toutes démarches et à signer tous les documents relatifs à la procédure d'expropriation ainsi engagée.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

11 AVR. 2025



Le secrétaire de séance,



Bruno ACCIAI

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20250402-07\_02042025